

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

<b>DÉLIBÉRATION N° 472/2025</b>	<b>OBJET : Bilan des acquisitions et cessions immobilières 2024</b>
<u>Date de la convocation :</u> 04/03/2025 <u>Date de la séance :</u> 10/03/2025 <u>Présidence de séance :</u> Aurélie DZIERZYNSKI, Maire <u>Secrétaire de séance :</u> David LOYSEAU	<b>Membres présents :</b> MM. Aurélie DZIERZYNSKI, Colette BESANÇON, Robert GRILLON, Nadia LAKHDER, David LOYSEAU, Dominique THIEBAULT, Olivier DALON, Christophe CHARLES, Serge MENNECIER, Gérard BERTHON, Jean-Paul MUNNIER, Alain CLÉMENT, Christiane MONA, Marie Andrée WACOGNE, Pierre CHARITÉ, Pascal GAUTHIER, Zahia LAZAAL, Jacinthe NUNHOLD, Christian DRIANO, Laurent VIEILLE, Yasmina TABECHE
<b>Membres en exercice : 29</b>  <b>Membres présents : 21</b> <b>Membres représentés : 6</b> <b>Membres absents excusés : 6</b> <b>Membres absents non excusés : 2</b> <b>Votants : 27</b>	<b>Membres absents excusés :</b> Mme Majda CHETTAT BENATTABOU donne pouvoir à Mme Nadia LAKHDER Mme Fanny SAUNIER donne pouvoir à M. Robert GRILLON Mme Séverine COENART donne pouvoir à Pierre CHARITÉ M. Ismaël BOUDJEKADA donne pouvoir à Mme Jacinthe NUNHOLD M. Jean-Christophe OCHIER donne pouvoir à Mme Marie Andrée WACOGNE Mme Josette NICOLET donne pouvoir à M. David LOYSEAU
<b>VOTE : MAJORITÉ</b>  <b>POUR : 23</b> <b>CONTRE : 0</b> <b>ABSTENTION : 4 (Mme Jacinthe NUNHOLD, M. Ismaël BOUDJEKADA, M. Laurent VIEILLE, Mme Yasmina TABECHE)</b>	<b>Membres absents non excusés :</b> M. Saïd NOUNA Mme Pascale BABEAUD
Extrait certifié exécutoire compte tenu de sa transmission au contrôle de la légalité le 13/03/2025 et de sa publication le 14/03/2025	
Conformément à l'article L.2121-25 modifié du CGCT, la liste des délibérations, examinées en séance du 10/03/2025 par le conseil municipal, a été affichée à la mairie et publiée sur le site internet de la commune le 14/03/2025	

L'article L.2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que le bilan des acquisitions et des cessions immobilières effectuées par des communes de plus de 2.000 habitants et par des établissements publics doit donner lieu, chaque année, à une délibération de l'assemblée délibérante, qui sera annexée au compte administratif. Dès lors, en application de ce dispositif législatif, le conseil municipal de la commune de Grand-Charmont est appelé à délibérer tous les ans sur le bilan de ses opérations immobilières.

Vu l'avis de la commission finances en date du 7 mars 2025 ;

Il est donc proposé au conseil municipal d'approuver le bilan des opérations immobilières réalisées en 2024 et joint en annexe à la présente délibération.

Le Maire,  
Aurélié DZIERZYNSKI.



Le secrétaire de séance,  
David LOYSEAU.

